

Concepts, terminologies et spécificités des langues

BOUHADIBA Lelloucha
Université d'Oran

Résumé :

De tout temps, la terminologie d'un concept a posé problème et reste d'actualité.

En effet, il y a souvent une certaine inadéquation entre la terminologie d'un concept et son contenu notionnel. A cela s'ajoutent les spécificités des langues qui sont souvent sources d'obstacles à l'acte de traduction.

Dans notre communication, nous essayerons de le démontrer à partir d'exemples concrets en syntaxe.

Terminologie et spécificités des langues

De tout temps, et jusqu'à l'heure actuelle, le concept et sa terminologie ont posé et posent problème et ce compte tenu de l'évolution de la recherche scientifique, toutes spécialités confondues.

Il est vrai que, dans la terminologie d'un concept, le sens notionnel, ne renvoie pas toujours de façon exacte à l'idée de « l'objet » conçu comme un ensemble d'attributs au sens philosophique du terme, ou comme un ensemble de signifiés, au sens linguistique.

1. Concept et terminologie

Si nous prenons en considération le concept : sémantique ; on aurait donc des sé pluriel à savoir :

- C'est la science qui a pour objet le sens.
- C'est ce qui se concilie ou qui s'appose à la syntaxe
- C'est une science qui a pour objet, d'analyser le sens
- Ce sont des théories qui s'assignent pour objet de déterminer les différents sens d'un mot, d'un concept, d'une notion, d'une expression ou même d'une situation.

Le dictionnaire de linguistique Larousse définit la notion de concept de la manière suivante :

« Le concept est toute représentation symbolique, de nature verbale, ayant une signification générale qui convient à toute une série d'objets concrets possédant des propriétés communes : voir notion, réfèrent, signifié »

2. Notion et concept

Tout concept renvoie au terme notion. Pour les dictionnaires des langues, le terme notion vient du latin « notio », qui veut dire connaissance, idée que l'on a de quelque chose.

Pour le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage Larousse, il est dit que la terminologie a d'abord hésité entre « concept » et « notion » et que l'unification s'est faite sur le terme **notion**.

La notion est définie comme l'unité de pensée constituée d'un ensemble de caractères attribués à un

objet ou à une classe d'objet qui peut s'exprimer par un terme ou par un symbole.

Cependant, nous pouvons avoir tendance à rapprocher le terme de notion à celui de signifié au sens saussurien du terme, ce qui signifierait parler de sens puis de signification d'un terme, alors que lorsqu'il s'agit d'un concept, il y a lieu de parler pour être plus précis de sens notionnel.

Il y a lieu de remarquer que toutes les notions sont traduites en termes de terminologie.

3. Notion et terminologie

Toute discipline et à plus forte raison, toute science a besoin d'un ensemble de termes définis rigoureusement par lesquels, elle désigne les notions qui lui sont utiles.

Cet ensemble de termes constitue sa terminologie.

Il est donc à remarquer que chaque école linguistique se constitue une terminologie particulière, plus ou moins complète, plus ou moins spécifique, ce qui se résume à dire qu'il n'y a pas de science sans terminologie.

Pour G. Mounin, la terminologie est un ensemble de termes techniques d'une science ou d'un art, qui sont créés à mesure que se développe la spécialisation dans la connaissance scientifique Les systèmes des termes scientifiques et technologiques présentent en général des définitions conceptuelles assez rigoureuses et des relations bien établies par comparaison avec le reste du lexique mais ceci est une constatation relative, car on trouve dans la terminologie des sciences humaines de

nombreuses contradictions, souvent dues à la multiplication des terminologies personnelles ou des différentes écoles.

4. Syntaxe et Terminologie

Otto Jespersen, dans son ouvrage intitulé « philosophie de la grammaire », parle de notions et de phénomènes notionnels :

En ce qui concerne la grammaire, par exemple, il revient dit il, au grammairien, de préciser pour chaque cas, la nature de la relation qui existe entre catégories notionnelles et catégories grammaticales.

Ce n'est pas dit il, une tâche facile, et l'obstacle principal qui s'oppose à ce qu'elle soit menée à bien est l'absence de termes appropriés.

On emploie en effet, les mêmes termes pour désigner des objets qui appartiennent à deux domaines différents, un seul exemple, peut montrer aisément combien une terminologie adéquate éclaire un problème difficile.

En syntaxe par exemple, la notion d'actant qui pour L.Tesnière peut représenter le sujet au l'objet grammatical au sémanti que, ce même concept désigne en littérature greimas l'actant opposé à l'acteur.

L'acteur porte les traits [+ humain] alors que l'actant peut être [+ ou – humain].

Otto Jespersen cite dans on ouvrage, tells James qui dit à propos des notions grammaticales, qu'elles sont situées au milieu et relient l'univers des sons à celui des idées.

Souvent, lorsqu'il s'agit d'une même unité linguistique, nous pourrons avoir à faire à une multitude

de terminologies plus ou moins personnelles souvent empruntées par les besoins de l'analyse au niveau de la recherche.

En effet, N. Chomsky oppose à la notion de complément celle de complément de verbe, de complément de phrase.

L. Tesnière oppose à cette même notion, le terme d'actant vs circonstant.

D. Willems parlera de compléments nucléaires et de compléments périphériques.

Si nous prenons comme autre exemple : la notion de pronom personnel, et ce compte de leurs terminologies et de leurs classifications, certains théoriciens parlent de pronom post posés ou antéposés au verbe-

Di Cristo, classera ces mêmes pronoms en deux catégories à savoir : pronoms accentués / pronom désaccentués.

E. Benveniste opposera la non personne à la personne. Certains considèrent ces pronoms comme étant « clitiques » pour les uns, « enclitiques » pour les autres.

En syntaxe, les terminologie : « enclitique » n'est pas spécifique au pronoms dits personnels, car l'article est aussi un enclitique du nom.

On peut multiplier les exemples en langue, pour prouver que souvent la terminologie n'est pas toujours rigoureuse, scientifiquement parlant-

5. Problèmes de terminologie et traduction

La terminologie a de tout temps posé problème à sa traduction, en effet à titre d'exemple, comment traduire le terme « franchise » qui passe du sé « sentiment » [+

humain] à celui de concept notionnel à savoir système relatif à l'économie de marché et au partenariat.

Comment traduire : « agresser un marché » qui signifie en économie : s'approprier un marché par une concurrence loyale.

Aux obstacles que pose parfois la terminologie, s'ajoutent souvent la spécificité des langues.

6. Spécificités des langues et traduction (Arabe/Français)

Une étude comparative et confrontative des deux systèmes linguistiques laisse apparaître les particularités propres à chacune des deux langues, et ce à différents niveaux.

a) Le système vocalique:

Le système vocalique de l'arabe est plus économique, que celui du français à savoir pour l'arabe : 3 voyelles courtes et ces mêmes voyelles longues

Alors qu'en français, nous avons phonétiquement parlant 16 voyelles.

D'autre part, la voyelle /u/ n'existe pas en arabe et provoque en situation d'apprentissage des erreurs d'ordre phonétique aussi bien à l'oral qu'à l'écrit à savoir la substitution de /ou/ pour /u/.

b) Le système consonantique:

La particularité de ce dernier en langue est d'avoir des interdentes comme /ث/, des emphatiques comme /ع/et une originalité propre à l'arabe, le phonème /ض/ le dad, d'où l'appellation de la langue arabe, comme étant la langue du dad.

c) En syntaxe:

Dans toute description et particulièrement dans la segmentation, les deux langues Fr / Ar diffèrent, tout d'abord de par leurs structures fondamentales.

L.A étant une langue à double structure nominale / verbale

L.F étant une langue à structure fondamentalement verbale, (la phrase nominale en français, est issue d'une transformation, selon N. Chomsky).

D'autre part, la segmentation en unité syntaxique du nom et en unité syntaxique du verbe peut aisément s'opérer, pour le français, alors que pour l'arabe, l'obstacle à la segmentation est que, pour la phrase verbale, tout est circonscrit au verbe.

Il en est de même pour la segmentation affixale, en effet, l'affixe en français se place, dans un sens morphologique, soit avant, soit après le morphe, ou le lexème alors que pour la langue arabe, l'affixe peut être : préfixe, infixé, ou suffixe.

L'affixe peut être en position médian, ce qui est impossible pour la langue française.

En terme de copule, cette dernière n'existe pas en tant que signifiant (sa), dans la phrase nominale en arabe (le ciel bleu), la copule se trouve sous forme de signifié (sé) en arabe, et se trouve au niveau du sens, interne à l'objectif **bleu**.

Par contre : l'énoncé en arabe (السماء زرقاء), correspond à un énoncé minimum au terme de Martinet, alors que ce même énoncé, représente un syntagme en français comme dans: 'le ciel bleu, s'étendait à perte de vue', donc correspondant à un SN (sujet) et non une phrase (P).

On pourrait multiplier les exemples à tous les niveaux. Il ne faut pas croire que les langues n'ont pas de points communs, ne serait-ce que le fait de retrouver les mêmes unités linguistiques telles que : les verbes, les noms, les adjectifs, les pronoms, les notions de sujet, d'objet, d'agent de l'action etc...

Mais les particularités propres à chaque langue représentent un obstacle et non des moindres pour le traducteur qui ne fait pas appel à sa conscience linguistique.

Pendant longtemps, on s'est intéressé au traducteur à sa façon de réfléchir, à sa formation. Il est temps actuellement de mettre au centre des préoccupations la traduction en elle-même, en tant qu'objet concret, et l'étude scientifique confrontative des systèmes de langues, au service de l'acte de traduire – s'intéresser donc aux spécificités des langues, est un domaine en friches, qui mérite d'être exploité pour mieux affronter les langues, et assainir les difficultés.

Références

- AUSTIN : Quand dire, c'est faire. Edition Le Seuil. Paris 1970
- DELISTE, J.: L'analyse de discours, comme méthode de traduction. Ottawa 1980
- ADAM, J.M. : L'argumentation publicitaire. Hatier 1975. Paris
- GUIDERE, M. : Essai de formalisation des équivalences traductionnelles, syntaxe.
- Maurice, N. : Les outils d'aide à la traduction, information multilingue, terminologie et traduction.
- GUILLEMIN, J. : Syntaxe composée, problèmes de traduction. Paris 1981
- NEVEU, F. : Problèmes d'analyse et de terminologie en traduction (2000).
- MULLER, Ch. : Aspects linguistiques de la traduction – Université M. de Montaigne, Bordeaux III.
- Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage Larousse.